Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200208-20251217-071025_11-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 07 octobre 2025

Le mardi 07 octobre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Gwenola BERHAULT, Mme Céline ENGEL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, M. Patrick RODIER, Mme Annie GUILLARD, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, Mme Christelle HAGUET, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Roger HERVÉ, Mme Elise LECHEVESTRIER (pouvoir à Patrick RODIER), M. Jean-Pierre GOUVARY (pouvoir à M. le Maire), Mme Nathalie MAUDEZ (pouvoir à Mme Valérie BOTREL).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

07/10/25 – 11 – Affaires financières – Sollicitation de la DETR – DSIL

Les programmations DETR et DSIL 2026 font l'objet, de nouveau cette année, d'un appel à projets commun.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions relatives à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

Considérant la volonté de la commune de construire une maison de santé visant à répondre aux besoins des médecins et de la patientèle du territoire, à améliorer l'accès aux soins, à favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé et à renforcer l'offre médicale locale ;

Considérant l'intérêt général de ce projet pour la population et la nécessité d'un soutien financier de l'État pour sa réalisation ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200208-20251217-071025_11-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide financière de l'État au titre de la DETR et de la DSIL pour le projet de construction de la Maison de Santé dont le montant est estimé à 1 700 000 € HT.

- **APPROUVE** le plan de financement de cette opération.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au suivi du dossier de demande de subvention.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROONS, le 17/12/2025

Le Maire, M. ***Denis LAGUITTON***

